

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc) : déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour Presse Océan, ou pour tout autre journal, sur notre site [www.medialex.fr](http://www.medialex.fr)

Pour faire paraître une annonce légale :  
**Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€/mn)  
e-mail : [annonces.legales@medialex.fr](mailto:annonces.legales@medialex.fr)  
Internet : [www.medialex.fr](http://www.medialex.fr)

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 7 décembre 2020, 4,07 € ht la ligne.  
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr).

## Marchés publics

Procédure adaptée



**Objet : maison de quartier Halvêque Beaujoire Construction d'un équipement de quartier à Nantes, relance lot 3 : métallerie serrurerie**

### PROCÉDURE ADAPTÉE

- 1. Personne publique :** ville de Nantes, 29, rue de Strasbourg, 44094 Nantes ; <https://marchespublics.nantesmetropole.fr>
- 2. Allotissement :** non.
- 3. Date limite de remise des offres :** 28 avril 2021 à 12 h 00.  
**Toutes les informations relatives à ce marché sont disponibles sur :** <https://marchespublics.nantesmetropole.fr>  
**Référence publicité au BOAMP :** 21-45417.
- 4. Date de mise en ligne de la publicité et d'envoi à la publication :** 6 avril 2021.

### Immobilier

## La commune aussi peut s'approprier un bien

Une commune peut, comme un particulier, devenir propriétaire d'un terrain qu'elle occupe paisiblement depuis trente ans.

Une commune peut, au bout de ce délai, constater qu'un propriétaire a laissé s'établir un chemin sur son terrain et le déclarer "chemin rural".

En laissant sur son terrain un passage ouvert, en laissant la commune procéder à son entretien comme si elle en était propriétaire, le véritable propriétaire a pris le risque d'en être dépossédé.

Par la suite, la commune a ajouté que ce chemin étant utilisé depuis longtemps par le public, il avait les caractères d'un chemin rural, ouvert à la circulation de tous.

A l'inverse, la Cour de cassation a jugé en juin 2015 qu'un chemin rural, étant une propriété privée de la commune, pouvait faire, de la même manière, l'objet d'une appropriation par un riverain.

(Cass. Civ 3, 1.2.2018, Y 16-23.200).

## Adjudications immobilières



**Me Jean VIGNERON**

3, avocat au Barreau-de-Nantes, 1, rue Alphonse-Gautté, BP 72111  
44021 NANTES cedex  
Tél. 02 51 82 06 06

### VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Au plus offrant et dernier enchérisseur

Au tribunal judiciaire de Nantes (44200), 19, quai François-Mitterrand  
**Le vendredi 21 mai 2021 à 10 h 00**

Commune de **ERBRAY** (44110), «La Basse Ferronnière»  
**UNE MAISON D'HABITATION**

**Sur la mise à prix : 55 000 euros (frais outre)**

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution du tribunal judiciaire de Nantes (44) ou au cabinet de Me Vigner.

### Consommation

## Location avec option d'achat annulée : locataire et propriétaire doivent payer

Si le contrat de location avec option d'achat (LOA) est annulé, le locataire doit rendre l'objet et verser une indemnité à son propriétaire pour l'avoir utilisé, celui-ci devant de son côté rendre les loyers versés.

Le locataire se trouve ainsi débiteur d'une indemnité d'utilisation et créancier des loyers qu'il a versés, selon la Cour de cassation. Il ne peut pas compter cependant sur une compensation des deux sommes entre elles, car elles peuvent avoir des montants très différents. Il peut, au bilan de l'opération, devoir de l'argent ou en récupérer.

L'annulation d'un contrat impose de replacer chacun dans l'état où il se trouvait avant de l'avoir signé. Chacun rend donc ce qu'il a reçu de l'autre. Le locataire rend l'objet et le propriétaire rend les loyers. Mais l'utilisation du bien d'autrui durant une certaine période mérite une contrepartie pour son propriétaire, a justifié la Cour de cassation. (Cass. Com, 9.5.2018, P 17-10.062).

### Consommation

## La banque doit contrôler le démarchage avant de prêter

La banque n'a pas droit au remboursement si elle a prêté pour un achat réalisé après un démarchage irrégulier.

Elle doit vérifier, avec ses compétences de prêteur professionnel, que son client n'a pas été victime d'un démarchage abusif, dit la Cour de cassation.

Si le contrat de vente avec démarchage est annulé pour non-respect des règles de protection du consommateur, le prêteur "est privé de sa créance de restitution du capital emprunté", précise la Cour.

Dans le code de la consommation, la loi oblige le prêteur à procéder d'abord, auprès du vendeur comme de l'emprunteur, aux vérifications du contrat de vente pour lequel il accorde un crédit.

(Cass. Civ 1, 3.5.2018, S 17-13.308).

## Vie des sociétés



**LAPERLYNE SHOP  
BY CÔH.MENG & CO**

EURL au capital de 500 euros  
Siège social : 2, La Charrière  
44160 PONTCHÂTEAU  
890 436 355 RCS Saint-Nazaire

### DISSOLUTION ANTICIPÉE

Le 11 mars 2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Mme Corinne Mengue, 2, La Charrière, 44160 Pontchâteau, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de Saint-Nazaire.

### BRIAND INVEST

Société à responsabilité limitée en liquidation  
Au capital de 405 000 euros  
Siège social/de liquidation :  
4, Grande-Rue  
44160 BESNÉ  
539 479 022 RCS Saint-Nazaire

### AVIS DE LIQUIDATION

L'assemblée générale réunie le 22 mars 2021 au 4, Grande-Rue, 44160 Besné, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Jean-Paul Haspot, demeurant 13, rue des Châtaigniers, 44160 Pontchâteau, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31 décembre 2020. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Saint-Nazaire, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis  
Le Liquidateur.



### BRIAND INVEST

Société à responsabilité limitée en liquidation  
Au capital de 405 000 euros  
Siège social/de liquidation :  
4, Grande-Rue  
44160 BESNÉ  
539 479 022 RCS Saint-Nazaire

### AVIS DE DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 31 décembre 2020 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Jean-Paul Haspot, demeurant 13, rue des Châtaigniers, 44160 Pontchâteau, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 4, Grande-Rue, 44160 Besné. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Saint-Nazaire, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis  
Le Liquidateur.

### AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 2 mars 2021, il a été constitué une Sasu dénommée Nam. Siège social : 41-43, quai de Malakoff, 44000 Nantes.  
Capital : 1 000 euros.  
Objet : plateforme web de mise en relation entre les particuliers et professionnels d'envoi de colis en ligne. Achat et revente de produits non réglementés (import/export).  
Président : M. Alain Nzadi Musampa, 23, boulevard Léon-Gambetta, 44600 Saint-Nazaire.  
Durée : 99 ans.  
Immatriculation au RCS de Nantes.

## Avis administratifs

Commune déléguée de MAUMUSSON

### Procédure de modification numéro 1 du Plan local d'urbanisme (PLU)

### AVIS

En application des articles L.153-36 et L.153-37 du Code de l'urbanisme, le conseil municipal a décidé d'engager cette année la première procédure de modification du PLU de la commune déléguée de Maumusson afin de modifier :

- le plan de zonage du PLU en ajoutant un secteur Ae afin de permettre de conforter l'activité de l'entreprise Chauviré en place,
- le règlement écrit du secteur Ae pour le rendre cohérent avec les projets prévus dans cette zone.

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'urbanisme, le projet de modification sera notifié, avant l'ouverture de l'enquête publique, aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'urbanisme et fera l'objet d'une saisine de l'autorité environnementale ainsi que de la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers). Conformément à l'article L.153-41 du Code de l'urbanisme, le dossier de modification fera ensuite l'objet d'une enquête publique d'une durée d'un mois minimum.

À l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal délibérera et adoptera le projet éventuellement amendé pour tenir compte des avis émis et des observations du public, par délibération motivée.

## ENFIN UN SITE UNIQUE POUR VOS NOUVEAUX MARCHÉS PUBLICS...

## FACILE PERTINENT PROCHE



FACILE Accès simple et rapide aux informations clés

PERTINENT Sélection de marchés publics correspondant exactement à vos activités

PROCHE Assistance personnalisée pour définir ensemble vos critères de recherche

N° Cristal 0 969 39 99 64

APPEL NON SURTAXÉ

Du lundi au vendredi :

8h30 - 12h30 / 13h30 - 18h00

## Presse Océan

"Société d'Édition de la Résistance et de la Presse de l'Ouest"

**Société anonyme**  
Siège social : 2, Quai François Mitterrand - 44200 Nantes  
Commission paritaire n° 0425 C 86411  
N°ISSN : 1144-3596

**Date de dépôt légal :** à parution  
**Président-Directeur général :** M. Matthieu FUCHS  
**Directeur de la publication :** M. Matthieu FUCHS  
**Directeur général délégué :** M. Marc DÉJEAN  
**Rédacteur en chef :** M. Jérôme GLAIZE

**Principal actionnaire :** Société des Publications du Courrier de l'Ouest, filiale de la société civile SIPA contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste présidée par David GUIRAUD.  
**Conseil d'administration :** MM. J.-P. BRUNEL, M. FUCHS, F. GAUNAND, J.-C. KLING, Ph. TOULEMONDE; SIPA représentée par M. L. ÉCHELARD.

**Rédaction :** 2, Quai François Mitterrand - 44200 Nantes  
**Tél.** 02.40.44.24.00 - **Fax :** 02.40.44.24.40  
**Service clients :** 10, rue du Breil - 35051 Rennes cedex 9  
**Tél.** 02 40 44 24 24 (prix d'un appel local)  
Du lundi au vendredi de 8h à 18h

**Publicité :**  
**Extra-locale :**  
366SAS : 101, Bd Murat 75771 Paris cedex 16 **Tél.** 01.80.48.93.66  
**Site internet :** [www.366.fr](http://www.366.fr)  
**Publicité régionale et locale :** Additi, 10 avenue du Breil - 35000 Rennes  
**Tél.** 02.30.88.07.72 - [www.additi.fr](http://www.additi.fr)  
**Adresse des bureaux Précom :** Nantes : 18 av. Jacques Cartier BP 70109 44817 Saint-Herblain Cedex - **Tél.** 02.30.88.07.72  
Saint-Nazaire : 105 av. de la République BP 92 44602 Saint-Nazaire - **Tél.** 02.30.88.07.72  
**Site internet :** [www.precom.fr](http://www.precom.fr)  
**Impression Ouest-France,** parc d'activités de Tournebride, 44118 La Chevrolière  
Travail exécuté par des ouvriers syndiqués

Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni, avec un taux moyen de fibres recyclées de 87%. Eutrophisation : 0.010kg/t tonne.

10-31-3502 / PEFC recyclé / [pefc-france.org](http://pefc-france.org)

Toute reproduction ou utilisation, même partielle, d'un article (texte, photo, graphique...) de Presse-Océan faite par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation écrite du journal, est strictement interdite.

**Notre territoire**

UN SERVICE 100% GRATUIT

NOTRE-TERRITOIRE.COM

SOYEZ LE 1<sup>ER</sup> INFORMÉ DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT PRÈS DE CHEZ VOUS OU N'IMPORTE OÙ EN FRANCE!

Le site qui rassemble tous les avis d'enquêtes publiques.